

| | |
|--|---|
| Catégorie hiérarchique : | B/B+ |
| Intitulé du poste : | Référent police et mutualisation des compétences des Outre-mer (F/H) |
| Référence : | DOM-REFPOLOM-F |
| Affectation : | Direction générale déléguée Territoires et Outre-mer Direction des Outre-mer – Service police |
| Positionnement hiérarchique : | Sous l'autorité du chef de service police |
| Résidence administrative : | Vincennes (94) ou Pérois (34) |
| Conditions d'emploi : | Emploi permanent à pourvoir soit par : - un fonctionnaire (détachement ou PNA) ou un agent déjà en CDI de droit public (portabilité envisageable) ; - en CDD de 3 ans (rémunération selon expérience professionnelle comprise entre 1 969 € et 2 761 € bruts mensuels). |
| Dépôt de candidature : | Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures par courriel à recrutement@ofb.gouv.fr , en rappelant obligatoirement le numéro de référence du poste et en joignant : - CV + LM. |
| Date limite de dépôt de candidature : | 09 juillet 2021 |

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

Contexte ultramarin :

La direction des Outre-mer présente des spécificités qui la différencient d'une direction régionale ou interrégionale :

- son champ d'action est beaucoup plus large et comprend notamment la solidarité interbassins dans des régions où les agences de l'eau sont absentes ;

- les départements et territoires couverts par la DOM abritent 80% de la biodiversité française ;
- les services sont distants de plusieurs milliers de kilomètres (20 à 50 heures A/R pour s'y rendre) ;
- à toutes heures de la journée, au moins un service de la DOM est actif ;
- les services départementaux ont une activité majoritairement axée sur les missions de police (police judiciaire, appui technique à la police administrative...);
- chaque département ou territoire accueille un délégué territorial représentant l'OFB dans toutes les thématiques autre que police.

Description du poste :

Mission :

- Mutualiser les compétences des services territoriaux ultramarins (SD, ST et PNM) dans le domaine de la police ;
- Contribuer à l'exercice des missions de l'OFB en matière de police judiciaire et administrative (contribution à l'appui technique aux services de l'Etat) en Outre-mer ;
- Être référent en matière réglementaire, juridique et procédurale pour accompagner les agents des services départementaux, des parcs naturels marins et des services de la direction Outre-mer dans l'exercice de leurs missions de police judiciaire et administrative ;
- Animer les services départementaux et les parcs naturels marins pour améliorer et valoriser leurs activités de police ;
- Organiser et réaliser des missions de renfort afin de mobiliser des compétences absentes ou mal maîtrisées dans les territoires ultramarins.

Activités principales :

- Participer à la mise en œuvre des actions pilotées par la direction de la police et du permis de chasser (mise en œuvre des nouvelles orientations, appropriation et utilisation des méthodes et outils) ;
- Formateur police judiciaire et administrative pour les Outre-mer : Instructeur Police Judiciaire Outre-mer (IRPJ en lien avec le SPJR de la DPPC) ;
- Contribuer à la définition du plan de formation des agents de la direction des Outre-mer pour ce qui concerne les formations conçues par la direction police ;
- Apporter son concours aux services départementaux et aux chefs de service opérations dans le domaine de l'organisation et de la conduite des activités de police notamment pour l'élaboration des propositions de plans de contrôle départementaux et du programme de contrôle ;
- Accompagner les chefs de services départementaux et les chefs de service opérations pour l'élaboration de propositions dans le cadre des protocoles ou conventions partenariales et sur des missions particulières d'envergure nationale ;
- Assurer un appui qualitatif et une homogénéisation à la rédaction de pièces de procédures, ainsi qu'à la rédaction de documents de police administrative ;
- Accompagner les directeurs d'enquête dans la réalisation d'enquêtes judiciaires complexes ;
- Accompagner et former les agents dans l'utilisation maîtrisée des outils OSCEAN/SONGE ;
- Veiller à l'harmonisation des pratiques et à la fiabilisation des documents de police ainsi qu'à l'évaluation de l'activité ;
- Diffuser et accompagner la veille réglementaire et juridique en liaison avec la direction de la police et du permis de chasser ;
- Participer à la capitalisation des expériences police (procédures, relationnel) en interne à la direction ;
- Contribuer avec les chefs de services départementaux et les chefs de service opérations à développer les relations avec les Parquets et les autres services chargés de missions de police judiciaire ;
- Contribuer avec les chefs de services départementaux et les chefs de service opérations à développer les relations avec les services préfectoraux et les autres services chargés de missions de police administrative ;
- Participer ou apporter son appui aux réunions des réseaux départementaux des polices de l'environnement ;
- Appui logistique pour les équipements police : recensement des besoins.

RELATIONS LIEES AU POSTE

Relations internes :

- Directeur et directrice adjointe des Outre-mer ;
- Chef de service police et son adjointe ;
- Chefs de service la DOM (connaissance, appui aux acteurs...);

- Délégués territoriaux ;
- DPPC (services opérationnels...) ;
- Chefs de service et agents des services départementaux ;
- Chefs de service et agents des parcs naturels marins ;
- Etablissements rattachés.

Relations externes :

- Services de l'Etat, Offices de l'Eau ;
- Etablissements partenaires (Conservatoire du littoral, réserves naturelles, ONF...).

PROFIL RECHERCHE

- Être titulaire du bac minimum ;
- Expérience et compétences reconnues en police judiciaire ;
- Bonne maîtrise de la loi sur la protection de la nature et de la loi sur l'eau ;
- Animation de réseaux.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Connaissances :

- Connaissances générales des milieux naturels et de la biodiversité ;
- Connaissance approfondie des législations environnementales (notamment titre 1er du livre II) ;
- Connaissance des outils et applications OFB, notamment OSCEAN/SONGE.

Savoir-faire opérationnel :

- Rédiger des avis techniques et des procédures judiciaires ;
- Communiquer et rendre compte ;
- Négocier et s'adapter à différents publics ;
- Utiliser les outils et applications de l'OFB ;
- Intervenir dans les domaines de compétences de l'OFB et à former les agents de l'Etablissement.

Savoir-être professionnel :

- Être autonome et avoir le sens de l'organisation et des priorités ;
- Travailler en équipe et établir des liens à distance ;
- Etablir des relations pérennes ;
- Prendre la parole en public ;
- Représenter l'OFB et la DOM.

CONDITIONS D'EXERCICE / SUJETIONS PARTICULIERES

- Commissionné et assermenté ;
- Disponibilité (déplacements fréquents sur plusieurs jours) ;
- Travail conséquent en visio ou audioconférences ;
- Port de l'uniforme et des marques distinctives.